

RÈGLEMENT DE L'ULTRA MARIN® 2025

L'ORGANISATION

Toutes les épreuves de L'Ultra Marin® sont organisées par l'Association de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan®, Association loi 1901 inscrite au Journal officiel du 9 septembre 2004. Ces épreuves reçoivent le concours de la Région Bretagne, du département du Morbihan, de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et des 16 communes suivantes : Vannes - Séné - Theix-Noyal - Le Hézo - Saint-Armel - Sarzeau - Saint-Gildas-de-Rhuys - Arzon - Locmariaquer - Crac'h - Auray - Pluneret - Le Bono - Larmor-Baden - Baden - Arradon.

OBLIGATIONS LIÉES À CE RÈGLEMENT

L'inscription aux épreuves de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® implique l'acceptation du présent règlement et de toutes les consignes et recommandations qui en découlent sans réserve avant, pendant et après l'épreuve.

LES ÉPREUVES

L'Ultra Marin® 2025 est un événement sportif d'ultra trail qui se déroule du 26 au 29 juin 2025, composé de 7 épreuves basées sur le principe de semi-autonomie et empruntant les chemins côtiers du Golfe du Morbihan.

Le Grand Raid - 175km



Distance : 175km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie
Traversée en canot pneumatique de Port-Navalo à Locmariaquer d'environ 15 minutes. Le temps de la traversée sera décompté du temps final.
Départ : vendredi 27 juin 2025, à 19h de l'Esplanade Simone Veil de Vannes
Dénivelé : 1430 m D+ environ
Temps maximum accordé* : 42h (toutes pauses comprises).

Le Grand Relais - 175km



Distance : 175km environ, épreuve en relais par équipes de 4 personnes mixtes ou non sur le parcours du Grand Raid, découpée en 4 tronçons.
Les tronçons : 1 tronçon de 58km environ, 1 tronçon de 30km environ, 1 tronçon de 53km environ et un dernier de 29km environ.
Départ : vendredi 27 juin 2025, à 19h45 de l'Esplanade Simone Veil de Vannes.
Dénivelé : 1430 m D+ environ
Temps maximum accordé* : 41h15 (toutes pauses comprises).

Le Raid - 100km



Distance : 100km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.
Traversée en canot pneumatique de Port-Navalo à Locmariaquer d'environ 15 minutes. Le temps de la traversée sera décompté du temps final.

Départ : jeudi 26 juin 2025, à 12h00 de Saint-Gildas-de-Rhuys.

Dénivelé : 800m D+ environ

Temps maximum accordé* : 20h (toutes pauses comprises).

Le Réveil des Ducs - 70km



Distance : 70km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Départ : samedi 28 juin 2025, à 23h00 de Sarzeau.

Dénivelé : 500m D+ environ

Temps maximum accordé* : 14h (toutes pauses comprises).

L'Arvor - 56km



Distance : 56km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Départ : samedi 28 juin 2025, à 9h00 d'Auray

Dénivelé : 500m D+ environ

Temps maximum accordé* : 12h (toutes pauses comprises).

La Ronde des Douaniers - 34km



Distance : 34km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie.

Départ : dimanche 29 juin 2025, à 8h00 de Baden.

Dénivelé : 200m D+ environ

Temps maximum accordé* : 6h (toutes pauses comprises).

La Vénète - Marche Nordique 29km



Distance : 29km environ, en une seule étape, à allure libre, en semi-autonomie

Départ : vendredi 27 juin 2025 à 9h00 de Séné.

Dénivelé : 150m D+ environ.

Temps maximum accordé* : 6h (toutes pauses comprises).

Interdiction de courir, 2 bâtons avec embouts obligatoires

****Le temps maximum accordé correspond au temps maximum dans lequel vous devez effectuer la course. Ce temps maximum prend en compte les décalages des départs en sas.***

Les lieux, les horaires de départ, les parcours ou les distances sont susceptibles d'être modifiés pour des raisons d'organisation, de sécurité ou en cas de force majeure.

L'INSCRIPTION

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

Les inscriptions aux épreuves sont ouvertes à toute personne âgée de plus de 20 ans (ou catégorie Espoir) au jour de l'épreuve, licenciée ou non.

I personne ne peut s'inscrire personnellement qu'à une seule course maximum par édition de L'Ultra Marin®. En cas d'inscription double, et après contrôle de l'organisation, toutes les inscriptions d'un même coureur inscrit en double seront annulées sans aucun remboursement possible.

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS

La clôture des inscriptions se fera le mercredi 28 mai 2025 à 20h, ou quand la jauge maximale de coureurs sur une course est atteinte.

PROCÉDURE D'INSCRIPTION

Toutes les inscriptions aux épreuves de L'Ultra Marin® se feront en ligne sur la plateforme d'inscription Klikego, accessible via le site www.ultra-marin.fr, rubrique « Inscriptions ».

Pour s'inscrire, les participants devront obligatoirement créer, s'ils n'en ont pas déjà un, un compte personnel sur la plateforme Klikego.

Les concurrents devront, pour obtenir un dossier d'inscription complet, fournir une licence, ou un PPS conforme (cf paragraphe PPS et licence). Ces documents ne sont pas obligatoires lors de l'inscription mais seront à annexer impérativement avant la clôture des inscriptions.

Pour le Grand Relais, le capitaine d'équipe doit inscrire toute son équipe avec toutes les informations et les justificatifs demandés. Sans toutes ces informations, la participation de l'équipe à la course ne sera pas validée. C'est aussi le capitaine d'équipe qui paye l'inscription de son équipe. Pour le Grand Relais aussi, les justificatifs de participation ne sont pas à fournir obligatoirement lors de l'inscription.

SAS et CRÉNEAUX DE RETRAIT

Le choix du sas et du créneau de retrait des dossards doit se faire lors de l'inscription. Ces champs sont à renseigner lors de l'inscription mais peuvent être modifiés en fonction des disponibilités jusqu'au 28 mai 20h directement sur le compte Klikego utilisé pour l'inscription. Après cette date, plus aucun changement ne sera possible.

Pour le Raid 100km, le choix du sas est indicatif. Afin de garantir la plus grande fluidité pour la prise des bateaux, un contrôle de performance sera effectué dans les sas, grâce à l'index UTMB ou la côte ITRA de chaque coureur. Les sas seront donc amenés à être modifiés après la clôture des inscriptions, sans aucune demande de recours possible. Les sas définitifs de chaque coureur seront communiqués dès que possible.

Les coureurs sans index UTMB ou côte ITRA du Raid 100km seront répartis dans les différents sas, selon le sas renseigné lors de l'inscription et selon la place restant après ajout des coureurs avec un index de performance. Un coureur sans index ou côte peut donc se retrouver dans un sas qu'il n'a pas choisi au départ.

LICENCE & PPS

Toute participation à une compétition est soumise à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- D'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement ne sont pas acceptées ;
- D'une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Pour être valable, le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir une attestation (papier, électronique ou de type QR Code) indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») mis en place par la FFA.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance) ou l'attestation indiquant que la personne a réalisé le Parcours de Prévention Santé (ou « PPS ») pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Attention : si votre dossier est incomplet et non validé par l'organisation avant la cloture des inscriptions au 28/05/2025 votre inscription sera annulée sans aucun remboursement.

LES DROITS D'INSCRIPTION

Grand Raid 175km	Grand 175km	Relais	Raid 100km	Réveil des Ducs 70km	L'Arvor 56km	Ronde des Douaniers 34km	La Vénète 29km
129 €	225 €	95 €	79 €	67 €	49 €	34 €	

Des frais de gestion de dossier sont appliqués par la plateforme Klikego, d'un montant entre 1,7€ et 3,5€ selon les courses.

Les tarifs d'inscriptions sont affichés TTC.

Le paiement doit être effectué uniquement par carte bancaire en ligne (paiement sécurisé).

CE QUE COMPREND L'INSCRIPTION

L'inscription à chacune des courses comprend :

- Un dossard personnalisé, nominatif et équipé de puces pour le suivi des courses.
- Un cadeau coureur de bienvenue.
- Un suivi live vidéo et un chronométrage individuel.
- Des ravitaillements solides et liquides.
- Des soins de confort sur les zones de ravitaillement (Hors Vénète et Ronde des Douaniers)
- Un rapatriement en navette abandon.
- Présence de secouristes et médecins pour la sécurité des coureurs.
- Fourniture et transport d'un sac d'allègement (Grand Raid uniquement).
- Une médaille finisher
- Un cadeau finisher
- Un repas d'arrivée.
- Service d'après-course : douche, soins.

BOURSE AUX DOSSARDS & LISTE D'ATTENTE

A partir de 2025, la liste d'attente et la bourse aux dossards ouvriront :

Lorsqu'une course est complète, une bourse aux dossards avec liste d'attente est mise en place par l'organisation.

La bourse aux dossards permet aux coureurs qui ne souhaitent plus participer à la course de remettre en vente leurs dossards.

Pour les coureurs n'ayant pas eu de dossards par la voie classique, ils pourront s'inscrire à la bourse aux dossards via la liste d'attente. Limitée en places par course, elle permet d'être notifiée en fonction de son rang dans la file dès qu'un dossard se libère.

La liste d'attente et la bourse aux dossards se trouveront sur la plateforme Klikego et seront accessibles depuis l'onglet « Inscriptions » du site internet.

Pour les coureurs souhaitant revendre leur dossard, depuis votre compte Klikego, vous pourrez choisir de mettre en vente votre dossard à tous les coureurs ou de le vendre à la personne de votre choix.

L'organisation se réserve le droit d'ouvrir et de fermer la bourse aux dossards et la liste d'attente, pour quelque raison que ce soit.

La bourse aux dossards et la liste d'attente fermeront à 20h le mercredi 28 mai.

DOSSARDS ÉLITES

Des coureurs élités peuvent bénéficier d'avantages pour s'inscrire aux courses de L'Ultra Marin®. S'ils remplissent les critères suivants, ils doivent se manifester à l'adresse mail contact@ultra-marin.fr ou par téléphone.

Dossard élite pour les gagnants et podium sur L'Ultra Marin®

- Gagnants de l'édition 2024 de L'Ultra Marin®: Invitation sur la course de leur choix (hors Grand Relais)
- Podium scratch de l'édition 2024 de L'Ultra Marin®: Dossard garanti sur la course de leur choix (hors Grand Relais)
- Gagnants d'une édition antérieure de L'Ultra Marin®: Dossard garanti sur la course de leur choix (hors Grand Relais)

Dossard élite à partir d'un indice de performance (UTMB Index ou côte ITRA)

Chez les femmes:

- Index de performance entre 600 à 700: Dossard garanti sur la course de leur choix (hors Grand Relais)
- Index de performance supérieur à 700: Invitation sur la course de leur choix (hors Grand Relais)

Chez les hommes:

- Index de performance entre 700 à 800: Dossard garanti sur la course de leur choix (hors Grand Relais)
- Index de performance supérieur à 800: Invitation sur la course de leur choix (hors Grand Relais)

Pour les coureurs n'ayant pas d'indice de performance et se considérant comme élite, une demande de dossard élite doit-être faite à l'adresse contact@ultra-marin.fr

LES OPTIONS LORS DE L'INSCRIPTION

T-SHIRT COLLECTOR - 20 ANS DE L'ULTRA MARIN®

Lors de votre inscription, vous pouvez commander le t-shirt collector des 20 ans de L'Ultra Marin®. Le t-shirt est déclinable en taille S, M, L, XL et XXL pour les hommes et en taille S, M, L, XL pour les femmes. Le prix de ce t-shirt est de 39,99 € + 5,95€ de frais de port.

Pour chaque achat de ce t-shirt, les conditions générales de vente soumises par Kinetik s'appliquent. Elles sont accessibles sur leur site internet ou ici : <https://kinetikadrenalink.com/policies/terms-of-sale>

NAVETTE BUS (COUREURS ET ACCOMPAGNATEURS)

Pour les concurrents et les accompagnateurs qui le souhaitent, l'organisation mettra à disposition des navettes en bus pour rejoindre les différents départs depuis Vannes.

Raid 100km Vannes -> Saint- Gildas-de-Rhuys	Réveil des Ducs 70km Vannes -> Sarzeau	L'Arvor 56km Vannes->Auray	Ronde des Douaniers 34km Vannes->Baden	La Vénète 29km Vannes -> Séné
9€	9€	8€	7€	6€

Pour les concurrents, l'achat se fera en même temps que l'inscription sur la page Klikego de l'événement. Les concurrents ne sont pas obligés de prendre leur navette directement lors de l'inscription, ils pourront l'acheter ultérieurement. Leur place pour la navette se trouvera directement dans leur enveloppe avec leur dossard.

Pour les accompagnateurs, l'achat se fera sur la boutique du site internet de L'Ultra Marin® à partir de 2025. Les accompagnateurs pourront récupérer leur place pendant l'événement sur le Village de L'Ultra Marin® sur le stand dédié.

AUCUN ACHAT DE NAVETTE NE POURRA SE FAIRE SUR PLACE DIRECTEMENT PENDANT L'ÉVÉNEMENT.

Les horaires définitifs de ces navettes seront précisés quelques semaines avant l'événement sur le site internet www.ultra-marin.fr ainsi que sur les guides coureurs.

La réservation de navette sur Klikego et sur notre site internet est autorisée jusqu'au 28 mai 2025 à 20h.

RUN MOTION COACH - COACH OFFICIEL DE L'ULTRA MARIN®

RunMotion Coach est une solution de coaching virtuel regroupant plus de 250 000 utilisateurs, afin de vous préparer au mieux pour L'Ultra Marin® mais aussi pour vos courses de 2025.

RunMotion Coach propose un entraînement structuré de 3 mois, 6 mois ou 1 an, avec des séances adaptées à vos disponibilités et terrains de jeu (ville, chemin, montagne...) pour les coureurs débutants et les coureurs chevronnés.

L'abonnement Premium à RunMotion Coach comprend un plan d'entraînement personnalisé, recalculé chaque semaine en fonction de votre état de forme et disponibilité, ainsi que des conseils spécifiques trail, nutrition, préparation physique et préparation mentale.

Abonnement 3 mois : 29,99€ (au lieu de 34,99€ prix public)

Abonnement 7 mois (6 mois + 1 offert) : 44,99€ (au lieu de 54,99€ prix public) Abonnement 1 an : 69,99€ (au lieu de 79,99€ prix public)

LES ANNULATIONS

L'ANNULATION D'ENGAGEMENT PAR LE CONCURRENT

Les remboursements seront effectués, au maximum 3 mois après l'épreuve.

Annulation/remboursement de l'inscription d'un coureur en solo :

POUR RAISON MÉDICALE :

En cas d'annulation par le concurrent avant le 16 avril, le coureur doit mettre son dossard en vente sur la bourse aux dossards. Il bénéficiera alors d'un remboursement de 100% (cf paragraphe « bourse aux dossards et liste d'attente »)

Si le coureur n'a pas vendu son dossard avant le 16 avril, et sur présentation d'un justificatif médical, il bénéficiera d'un remboursement à hauteur de 100% de son inscription (hors options - cf paragraphe remboursement des options)

En cas d'annulation par le concurrent entre le 16 avril et le 29 juin, sur présentation d'un justificatif médical, l'organisation remboursera 60% du montant de l'inscription. Le coureur peut cependant mettre son dossard en vente sur la bourse aux dossards, et bénéficier d'un remboursement de 100% en cas de vente.

L'annulation et/ou le remboursement doit être demandé au plus tard le 29 juin 2025. Passé ce délai, aucune demande ne sera traitée.

POUR TOUTE AUTRE RAISON :

En cas d'annulation par le concurrent avant le 28 mai 2025 à 20h, il pourra bénéficier d'un remboursement à hauteur de 60% de son inscription. (hors options - cf paragraphe remboursement des options)

Afin de bénéficier d'un remboursement à hauteur de 100%, le coureur peut à la place mettre son dossard en vente sur la bourse aux dossards, qui fermera également le 28 mai 2025 à 20h.

L'annulation et/ou le remboursement doit être demandé au plus tard le 28 mai 2025. Passé ce délai, aucune demande ne sera traitée.

Annulation/remplacement de l'inscription d'un coureur en relais :

Si un relais complet n'est plus en état de courir, les modalités d'annulation et de remboursement sont identiques pour une équipe que pour un coureur en solo.

Si un seul relayeur ne peut participer : il sera possible de remplacer un concurrent blessé jusqu'au 13 juin 2025. Passé ce délai, un des relayeurs de l'équipe devra effectuer le relais du concurrent blessé.

Les demandes d'annulation d'engagement devront être faites via l'adresse inscriptions+ultramarin@klikego.com

En cas de demande d'annulation particulière (grossesse, décès..), les demandes seront traitées au cas par cas: toute demande est à effectuer à l'adresse contact@ultra-marin.fr

REMBOURSEMENT DES OPTIONS

Si un concurrent souhaite annuler sa participation et a souscrit à une ou plusieurs options, elles lui seront intégralement remboursées - hors maillot collector Kinetik ou abonnement Run Motion Coach si le concurrent a déjà bénéficié et/ou activé son abonnement.

Une option ne peut être remboursée qu'en cas de revente du dossard, ou annulation de l'inscription.

ANNULATION OU DÉCALAGE DE L'ÉPREUVE PAR L'ORGANISATEUR OU EN CAS DE FORCE MAJEURE

En cas d'annulation ou d'un décalage d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidée plus de 15 jours avant la date du départ, un remboursement partiel de 60% des droits d'inscriptions sera effectué. Le montant de ce remboursement est fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

En cas d'annulation ou de décalage décidé moins de 15 jours avant le départ ou en cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, notamment par décision préfectorale, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

LES REMBOURSEMENTS

Tous les remboursements seront effectués par l'organisation via les informations renseignées sur le compte coureur Klikego dans un délai maximum de 3 mois après la date de la course. Après traitement et validation de la demande de remboursement, l'organisation effectuera un virement de remboursement sur la carte bancaire émettrice du paiement.

Si la carte utilisée pour le paiement est expirée au moment du remboursement ou si une e-carte a été utilisée pour le règlement de l'inscription, l'organisation se rapprochera du concurrent pour récupérer les données nécessaires au remboursement via virement bancaire (RIB).

INFORMATIONS PARCOURS - SÉCURITÉ

Les concurrents du Grand Raid, du Relais, du Raid et du Réveils des Ducs seront suivis à l'aide de deux puces : l'une collée sur le dossard et l'autre attachée au sac (pour le Grand Relais, la puce sac sera accrochée à la ceinture porte dossard de l'équipe, fournie par l'organisation). La double détection a pour objectif de s'assurer que chacun des coureurs soit parfaitement suivi par le PC course et par les accompagnateurs.

En cas de force majeure et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier les parcours, les barrières horaires, l'emplacement des postes de ravitaillement et de pointage sans préavis. Les concurrents seront prévenus par tous les moyens de communication disponibles (mail, réseaux sociaux, site internet ou encore sms si la course est lancée)

L'organisation pourra également avoir à contacter les coureurs par téléphone pour donner des indications relatives à la sécurité des participants. Ils devront donc être joignables à tout moment au numéro indiqué lors de l'inscription.

Lors de l'inscription, l'organisateur demande à chaque concurrent d'obligatoirement renseigner un deuxième numéro de téléphone différent permettant de pouvoir joindre une personne en cas d'urgence.

Chaque concurrent doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir si besoin les secours. En cas d'impossibilité de joindre le PC course, et **UNIQUEMENT EN CAS D'URGENCE ABSOLUE**, les concurrents peuvent appeler directement les organismes de secours s'ils se trouvent dans une zone où seuls les appels d'urgence sont disponibles, soit le 112 en France.

Des points de secours seront répartis tout au long du parcours sur les postes de ravitaillement. Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à poursuivre l'épreuve.

Entre chaque site, une équipe de l'organisation assurera la sécurité des derniers concurrents pouvant arriver juste avant ou après la limite de la barrière horaire. Néanmoins, les concurrents doivent être attentifs et respectueux des obligations de libre circulation afin de ne pas se mettre en danger tout au long du parcours.

Les accompagnateurs doivent veiller à ne pas masquer ou enlever le balisage afin de permettre aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité. Enlever le balisage est un acte irresponsable pouvant conduire à de graves accidents.

Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive est soumise au régime du strict respect du code de la route.

Le tracé des courses emprunte des chemins privés sur lesquels il n'est pas permis de passer en dehors du jour de la course.

MATÉRIEL OBLIGATOIRE

Kit de base

	LE GRAND RAID /GRAND RELAIS - 175km	LE RAID - 100km	RÉVEIL DES DUCS - 70km	L'ARVOR - 56km	LA RONDE DES DOUANIERS - 34km	LA VÉNÈTE - 29km (Marche Nordique)
Sac de course pour contenir le matériel obligatoire ⁽¹⁾	X	X	X	X	X	X
Tenue de sport complète ⁽²⁾	X	X	X	X	X	X
Pièce d'identité	X	X	X	X	X	X
Sifflet	X	X	X	X	X	X
Téléphone portable , adapté au réseau français, et toujours joignable	X	X	X	X	X	X
Couverture de survie (140 cm x 200 cm minimum)	X	X	X	X	X	X
Gobelet individuel 15cl (hors flasques, poches ou bidon)	X	X	X	X	X	X
Kit couverts ⁽³⁾	X	X	X			
Réserve d'eau	1.5L	1.5L	1.5L	1.5L	1L	1L
Réserve alimentaire	X	X	X	X	X	X
Bande élastique adhésive permettant de faire un bandage	X	X	X	X	X	X
Lampe frontale avec batterie ou pile de recharge (200 lumens minimum recommandé)	2 lampes	2 lampes	2 lampes			
Seconde couche manche longue chaude	X	X	X			
Brassard rétro réfléchissant	X	X	X			
Veste imperméable ⁽⁴⁾	X	X	X	X	X	X
Dossards non pliés ou déformés	X	X	X	X	X	X
Puce sac	X	X	X	Non concerné	Non concerné	Non concerné
Bâtons de trail/marche avec embouts ⁽⁵⁾	Optionnel pour le Grand Raid - Interdit pour le relais	Optionnel	Interdit	Interdit	Interdit	Obligatoire
Bols piliés (Silicone)	recommandé	recommandé	recommandé	recommandé		
Montre GPS				recommandé		
Crème anti-frottement				recommandé		

¹Sac de course : tout sac type sac à dos pouvant contenir la totalité de l'équipement obligatoire. Pour le Grand Raid, les Relais et le Raid, une puce sac sera attachée par l'organisation à ce sac au moment du retrait des dossards. Il est interdit de changer de sac pendant la course, sous peine de disqualification.

²La tenue de sport comprend au minimum un haut et un bas de sport et une paire de chaussure de running ou de trail. Sur La Vénète, les chaussures de randonnée sont tolérées. Les coureurs ne peuvent donc pas courir pieds nus. Tous les vêtements doivent être à la taille du concurrent et sans modification.

³Kit couverts : nécessaire pour les ravitaillements chauds sur le Grand Raid, les Relais, le Raid et le Réveil des Ducs. Attention, les couverts métalliques ne sont pas autorisés par l'organisation.

⁴Veste permettant d'appréhender le mauvais temps et des conditions difficiles. Elle doit être respirante et un minimum de 10 000 Schmerber est conseillé pour son imperméabilité.

⁵Les bâtons doivent obligatoirement être équipés d'embouts de protection, sous peine de disqualification.

En complément du matériel obligatoire, le participant est tenu de s'équiper personnellement en tenant compte des conditions météo (vêtements, protection solaire...), de ses propres difficultés et des particularités du parcours.

Pour des raisons de sécurité et d'équité entre les concurrents, un contrôle de sac de course pourra être demandé par des membres de l'organisation tout au long de l'épreuve. Tout article manquant entraînera une pénalité (cf liste des pénalités).

Kit Canicule

Le kit canicule peut être activé par l'organisation la veille d'une course. Les coureurs recevront un SMS de l'organisation si le kit canicule venait à être obligatoire.

	Grand Raid/Grand Relais - 175km	Raid - 100km	Le Réveil des Ducs - 70km	L'Arvor - 56km	Ronde des Douaniers - 34km	La Vénète (Marche Nordique) - 29km
Lunettes de soleil	X	X	X	X	X	X
Réserve d'eau	2L	2L	2L	2L	2L	2L
Casquette	X	X	X	X	X	X
Crème solaire indice 30 minimum	X	X	X	X	X	X

L'intégralité du matériel du kit canicule devient donc obligatoire : tout manquement entraînera également une pénalité (cf liste des pénalités).

POINTAGES ET CONTRÔLES VOLANTS

Des postes de pointage seront répartis sur l'ensemble du parcours. Les pointages des concurrents s'effectueront à partir de la détection de la puce collée sur le dossard et celle attachée au sac. Les pointages sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel.

La localisation de ces postes de pointage sera disponible sur le site www.ultra-marin.fr dans les espaces dédiés de chacune des courses.

Les emplacements de certains autres postes de pointages électroniques appelés « contrôles volants » ne seront pas communiqués. Ils seront effectués par l'organisation ou les équipes de direction des courses, tout au long du parcours afin de s'assurer du bon déroulement de la course. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou n'ayant pas son matériel obligatoire sera pénalisé (cf liste des pénalités). Les personnes habilitées à réaliser ces contrôles porteront un badge mentionnant « Organisation ».

PÉNALITÉS

Les membres de l'organisation en amont et pendant l'événement ont pour mission de signaler tout manquement à ce règlement. Toute infraction sera susceptible d'entraîner l'application d'une pénalité/sanction suivant le barème ci-dessous :

Pointage :

- Dossard non visible (quel que soit l'équipement vestimentaire) : 1h de pénalité
- Absence de passage à un pointage : selon décision de la direction de course
- Refus de porter la balise GPS donnée par l'organisation : disqualification
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle : mise hors-course

Matériel obligatoire :

- Absence du matériel obligatoire suivant : sac de course, tenue de sport complète, téléphone portable, couverture de survie, réserve d'eau, lampe frontale, veste imperméable, dossard et puces: disqualification

-Absence d'un autre objet du matériel obligatoire : 1 heure de pénalité par objet ; au-delà de 3 objets: **disqualification**.

-Refus de contrôle du matériel obligatoire : **disqualification**

Médical/Comportement :

-Non-assistance à un concurrent en danger: **disqualification**

-Utilisation d'un moyen de transport: **disqualification**

-Refus de se faire examiner par l'assistance médicale à tout moment de l'épreuve: **disqualification**

-Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage: **disqualification**

-Non-respect du protocole sanitaire en vigueur: **disqualification**

-Non-respect des bénévoles, de l'équipe d'organisation ou comportement abusif envers d'autres personnes par un coureur ou son accompagnateur: **disqualification**

Accompagnateur :

-Accompagnement sur le parcours, par une personne non inscrite, durant l'épreuve: **disqualification**

-Ravitaillement par un accompagnateur en dehors des zones autorisées : **disqualification**

-Comportement déplacé de l'assistance d'un coureur et non-respect du règlement sur les sites de ravitaillement : **disqualification**

-Non-respect de la charte accompagnateur : **disqualification**

Respect du parcours/environnement:

-Enlèvement/vol ou déplacement des balises de signalisation durant la course par un coureur ou un accompagnateur de coureur : **disqualification**

-Pollution ou dégradation des sites par un concurrent ou une personne non inscrite accompagnant le coureur : **disqualification**

-Utilisation des bâtons sur les courses où ils sont interdits: **disqualification**

-Utilisation de bâtons sans embouts sur les courses où ils sont autorisés: **disqualification**

Inscription:

-Partage de dossard: un coureur court avec un dossard qui n'est pas le sien : exclusion durant 5 ans

-Rachat d'un dossard hors de la bourse aux dossards: exclusion durant 5 ans

-Justificatif falsifié lors de l'inscription : exclusion durant 5 ans des deux concurrents

Le temps de la pénalité sera décompté à l'arrivée du concurrent. Un concurrent peut donc passer la ligne et ne pas être finisher. Si l'ajout d'une pénalité à un concurrent fait dépasser le temps maximum pour finir la course ce concurrent sera déclassé. Un coureur déclassé ou disqualifié ne peut prétendre à obtenir son lot finisher ou tout avantage réservé aux coureurs finisher

RAVITAILLEMENTS

Le principe des épreuves de L'Ultra Marin® est la semi-autosuffisance alimentaire. Des postes de ravitaillement (sec, chaud et liquide) sont disposés tout au long du parcours, tous les 15 à 30km environ.

Entre ces postes de ravitaillement, les concurrents sont en autonomie complète et doivent veiller à disposer de la quantité de boissons et d'aliments qui leurs sont nécessaires pour rallier le point de ravitaillement suivant. Il est interdit de se faire ravitailler par une personne entre deux sites de ravitaillement ainsi que sur les sites où l'accompagnateur n'est pas autorisé.

Les informations détaillées seront disponibles sur le site www.ultra-marin.fr et dans les guides coureurs de chaque épreuve quelques semaines avant la course.

POINTS DE REPOS PENDANT L'ÉPREUVE

Les concurrents du Grand Raid, du Raid et du Réveil des Ducs pourront profiter de points de repos prévus par l'organisation. Les points de repos mis à la disposition des concurrents ne peuvent pas être considérés comme des hébergements.

NEUTRALISATION/ARRÊT DE LA COURSE

En cas de neutralisation de la course, les concurrents seront dirigés vers des points de repli mis à disposition par les mairies ou vers le point de ravitaillement le plus proche. Les concurrents devront patienter à l'abri en attendant la mise en place du rapatriement qui sera plus ou moins long, suivant le nombre de personnes à rapatrier. Les concurrents en attente sur les points de repli utilisent leur réserve alimentaire (pas de ravitaillement).

Les concurrents souhaitant rentrer par leurs propres moyens devront le signaler à un membre de l'organisation et devront restituer leur dossard et balise GPS le cas échéant.

Si le concurrent quitte le site par ses propres moyens sans en informer l'organisation, il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Les frais de recherche sont à la charge du concurrent s'il quitte le site par ses propres moyens sans en informer l'organisation.

ABANDON

En cas d'abandon, le concurrent doit impérativement prévenir l'organisation en contactant le PC Course en précisant son numéro de dossard. Le numéro du PC Course sera indiqué sur le dossard. Le concurrent doit dès lors rendre son dossard à un membre de l'organisation, et sera définitivement considéré en abandon.

Si un concurrent abandonne entre 2 points de contrôle, il doit rejoindre le point de contrôle le plus proche pour signaler son abandon à un membre de l'organisation.

Des navettes abandons seront mises en place pour rapatrier les coureurs. La prise en charge par les navettes « abandon » se fera exclusivement depuis les postes de pointage. Compte tenu de la distance à parcourir le temps d'attente peut être long et atteindre parfois deux heures.

Les navettes abandons seront organisées de telle sorte à ce que les roulements soient les plus efficaces possible: elles n'opèrent pas de détour ou d'arrêt pour récupérer des coureurs hors des zones prévues.

En cas d'abandon suite à une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Secours mettra en œuvre les moyens adaptés pour rapatrier le ou les coureur(s). Un concurrent qui fait déplacer des moyens médicaux à tort pour le récupérer, assumera les conséquences de cet acte si l'organisation n'est plus en capacité d'assurer la sécurité des autres concurrents.

Un concurrent qui utilise un moyen de rapatriement autre que celui mis à sa disposition par l'organisation ou qui ne respecte pas le code de la route, agit sous sa propre responsabilité et non sous celle de l'organisation.

BARRIÈRES HORAIRES & TEMPS MAXIMAL

Le temps maximal dépend de chaque épreuve et correspond au nombre d'heures maximales que le concurrent a pour réaliser le parcours. Il est le même pour tous les concurrents, et prend en compte les décalages de départs engendrés par les départs par SAS.

Course	Grand Raid	Grand Relais	Raid	Réveil des Ducs	Arvor	Ronde des douaniers	Vénète
Temps maximal	42h	4h45	20h	14h	12h	6h	6h

Les barrières horaires dépendent de l'heure de départ du concurrent et prennent en compte le temps maximal. Afin de poursuivre l'épreuve, les concurrents devront impérativement quitter les divers sites (postes de pointage et postes de ravitaillement) avant les heures de fermeture définies par l'organisation.

Si un concurrent arrive sur un site après la barrière horaire ou qu'il ne repart pas avant la barrière horaire, il sera mis hors course et ne pourra plus continuer sa course.

Les barrières horaires, distances et temps pourraient évoluer en cas de modifications de l'emplacement d'un poste de contrôle ou en cas de force majeure.

Elles seront disponibles quelques semaines avant la course, sur la page de chaque épreuve et sur les guides coureurs.

L'ASSISTANCE PENDANT LA COURSE

ASSISTANCE PERSONNELLE

Une assistance personnelle est tolérée exclusivement sur certains postes de ravitaillement ou de pointage, dans la zone spécifiquement réservée à cet usage, sur présentation du justificatif accompagnateur remis par l'organisation. Cette assistance ne peut être assurée que par une seule personne à la fois, sans matériel spécifique autre qu'un sac d'un volume maximum de 30 litres. Si le volume du sac dépasse 30 litres, l'accès au site sera refusé par l'organisation.

Un accompagnateur ne pourra rentrer qu'une seule fois sur un site sur présentation du pass accompagnateur, et pour assurer l'assistance de son coureur uniquement. Cette entrée unique sera contrôlée par l'organisation.

Tout comportement des membres de l'assistance ne respectant pas les bénévoles, l'équité de la course, l'organisation ou les autres concurrents, sera sanctionné d'une disqualification du coureur suivi par cette assistance. Les accompagnateurs avec des animaux de compagnie sont interdits sur les sites d'assistance.

Assistance autorisée sur les postes suivants :

- Le Grand Raid : Séné (Complexe Cousteau), Arzon (Stade Chapron), Crac'h (Espace des chênes), Larmor-Baden.
- Le Raid : Crac'h (Espace des chênes), Larmor-Baden.
- Le Réveil des Ducs : Séné (Complexe Cousteau).

Pour l'Arvor, la Ronde des Douaniers et la Vénète : aucune assistance n'est permise tout au long du parcours.

Grand Relais : seul le relayeur prenant le relais peut se rendre sur les zones de passage de relais. L'accès se fait sur présentation du dossard.

En dehors de ces zones, l'assistance sur le parcours (hors secours) est formellement interdite.

Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou une partie de la course par une personne non inscrite. Toute assistance « volante » de type « lièvre », accompagnateurs en vélo, courant ou marchant à côté du concurrent sera sanctionnée d'une disqualification du coureur (cf pénalités).

L'accompagnement des coureurs sera uniquement autorisé sur le dernier kilomètre avant l'arrivée : à partir du pont de Kérino, à Vannes.

SACS D'ASSISTANCE

Pour le Grand Raid, les coureurs pourront déposer un sac d'allègement de 30 litres maximum à la base vie de Vannes. Ce sac est fourni par l'organisation et remis à la tente cadeau du village. Une étiquette nominative permet d'identifier les sacs.

Ils seront convoyés par l'organisation vers Arzon (Stade Y.Chapron) à mi-parcours. Ils seront ensuite rapatriés par l'organisation à Vannes.

LE RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer au village de L'Ultra Marin® sur l'esplanade Simone Veil, à Vannes.

En plus de leur dossard, tous les participants recevront un bracelet identifiant la course à laquelle ils participent, ainsi qu'un justificatif accompagnateur qui permettra à la personne qui le portera, d'accéder aux zones d'assistance (Pour le Grand Raid, Raid et Réveil des Ducs uniquement).

Les participants du Grand Raid, du Raid et du Réveil des Ducs devront se présenter avec leur sac de course, afin que l'organisation attache la puce sac, au sac du concurrent. Une fois la puce attachée, le coureur ne doit pas l'enlever, ni changer de sac pendant la course, sous peine de disqualification

(cf tableau des pénalités).

Pour le Grand Relais, deux dossards seront remis par l'organisation au premier relayeur: un dossard équipe qui contient la puce de chronométrage et qui sera à se transmettre à chaque relais et un dossard individuel avec le nom de relayeur et son numéro.

Chaque concurrent, qu'il soit inscrit en individuel ou en équipe, devra venir retirer personnellement son dossard et le bracelet qu'il devra obligatoirement porter durant la course, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo, et après émargement.

Aucune remise des dossards ne peut se faire à une tierce personne.

Le dossard et le bracelet remis lors du retrait des dossards tiendront lieu de laissez-passer. Ils sont nécessaires pour accéder aux navettes abandons, ravitaillements, infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs. Le dossard est aussi nécessaire pour retirer le lot coureur et le cadeau finisher.

1/. LA PUCE DOSSARD

Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, le dossard doit impérativement être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il doit toujours être mis au-dessus de tout vêtement et le nom et le logo des partenaires ne doivent être ni modifiés, ni cachés. Il revient aux participants de prévoir un système de fixation (épingles, brassière, sangle, porte dossard...) et de veiller à ce que le dossard soit correctement fixé.

2/. LA PUCE SAC

Ces puces seront fixées aux sacs des coureurs du Grand Raid, du Raid et du Réveil des Ducs par l'organisation lors du retrait des dossards. Une fois attachée, le coureur s'engage à courir avec ce même sac, et à ne jamais le changer pendant la course, sous peine de disqualification (cf tableau des Pénalités). Pour le Grand Relais, cette puce sera accrochée à la ceinture portant le dossard équipe, à se transmettre à chaque passage de relais.

3/. LES BALISES GPS

Afin d'assurer le bon déroulement de l'épreuve, des balises GPS seront remises aux favoris. Les balises seront remises sur la ligne de départ de la course ou durant l'épreuve. Le cas échéant, le coureur devra garder cette balise jusqu'à son arrivée. En cas de refus de la porter, le coureur sera mis hors course. La balise GPS devra être rendue obligatoirement à la tente chronométrage de l'arrivée sur le port de Vannes à une personne en poste. Si la balise est remise par le coureur à un bénévole, ou à toute autre personne différente des chronométreurs en poste sur la ligne d'arrivée de Vannes, elle est considérée comme perdue et sera facturée.

RÉSULTATS - REMISE DES PRIX

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir des puces électroniques placées sur le dossard et le sac de course. Les résultats seront disponibles tout au long de la course via l'application LiveTrail ainsi que sur le site internet www.ultra-marin.fr.

Les 3 premiers hommes et femmes de chaque épreuve seront récompensés et monteront sur le podium lors des cérémonies de remise des prix. Pour le Grand Relais 175km, les trois premières équipes hommes, femmes et mixtes seront récompensées. Pour le Challenge Entreprise, les trois premières équipes seront récompensées. Les prix de ces classements seront remis sur le podium, lors des cérémonies de remise des prix.

LUTTE ANTIDOPAGE

L'organisation de L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et met en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, si l'une de ses épreuves devait être retenue pour un contrôle.

Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés. Le médecin définit également le nombre de contrôles à réaliser pour l'ensemble de l'événement.

Chaque concurrent s'engage à informer le Conseil Médical de l'Organisation en cas d'utilisation d'une prescription soumise à une Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutique (AUT).

RÉCLAMATIONS

Toutes les réclamations concernant les résultats doivent être formulées par mail à contact@ultra-marin.fr dans les 10 jours après la fin des épreuves.

UTMB WORLD SERIES®

Dans le nouveau système de qualification de L'UTMB®, L'Ultra Marin® est une course labellisée "UTMB World Series Qualifier". Les finishers de chacune des courses (hors Vénète 29km) obtiendront un UTMB Index valide, et pourront s'inscrire aux "UTMB World Series Event" sur un format de course similaire ou inférieur. Ces événements labellisés "UTMB World Series Event" permettent eux d'engranger des points pour se qualifier aux "UTMB World Series Finals" à Chamonix.

ITRA

Être finisher des courses de L'Ultra Marin permet d'obtenir un indice de performance ITRA ainsi que des points ITRA, répartis de la façon suivante :

Finisher du Grand Raid 175km : 5 points ITRA

Finisher du Raid 100km : 3 points ITRA

Finisher du Réveil des Ducs 70km : 2 points ITRA

Finisher de l'Arvor 56km : 2 points ITRA

Finisher de la Ronde des Douaniers 34km : 1 point ITRA

Ces points sont obtenus après publication des résultats des courses sur le site de L'ITRA.

PROTECTION ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les épreuves se déroulent au sein du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, sur un site classé NATURA 2000. Les épreuves empruntent des sentiers appartenant au Conservatoire du Littoral ou au département du Morbihan (ENS) qui nous autorisent à y accéder sous certaines conditions ainsi que sur des chemins privés qu'il n'est pas permis d'emprunter en dehors du jour de la course.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat, de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les directeurs de course, en particulier la gestion des déchets et le respect du tracé dans les zones humides.

Aussi chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.

Toutes les informations concernant l'environnement, et quoi faire pour respecter notre environnement, sont à retrouver sur la page « Environnement » de notre site internet.

Tout manquement sera sanctionné d'une disqualification du coureur.

Chaque geste responsable contribue à la pérennisation de l'épreuve.

ASSURANCES

Les assurances à la charge des concurrents

Responsabilité civile :

Chaque concurrent doit obligatoirement être en possession d'une assurance individuelle de responsabilité civile. La responsabilité de l'association sera dérogée après un abandon ou une disqualification par un « officiel » de l'organisation.

Les assurances à la charge de l'organisation

Responsabilité civile :

L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

DROIT À L'IMAGE ET LES DONNÉES PERSONNELLES

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite « informatique et libertés » « les participants sont informés que leurs résultats seront publiés sur le site internet www.ultra-marin.fr et sur le site www.livetrail.net. Si un participant souhaite s'opposer à la publication de son résultat, il doit en informer expressément l'organisateur avec les moyens de communication mis à sa disposition ».

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Tout participant à L'Ultra Marin® peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur son espace Klikego disponible depuis le site www.ultra-marin.fr.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses de L'Ultra Marin® pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant avant, pendant ou après l'événement, toutes les informations liées à sa participation.

LES DONNÉES PERSONNELLES & SANTÉ

L'association L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan® agit en tant que responsable de Traitement des données de santé collectées sur les épreuves ULTRA MARIN. Ces données traitées sont stockées sur la plateforme LOGICOSS, éditée par la société LOGEVER HEALTHCARE.

Le traitement informatique des données est destiné à :

- Enregistrer avant le démarrage de L'Ultra Marin®, les informations de course et d'état

civil (dossard, identité, e-mail, adresse postal, numéro de téléphone, contact d'urgence, etc.) des participants afin d'accélérer leur prise en charge en cas de besoin (ceci ne s'applique pas aux spectateurs). Ces données sont fournies à LOGEVER HEALTHCARE par l'association L'Ultra Marin Raid Golfe du Morbihan®.

Collecter, sur une base volontaire, les antécédents médicaux des personnes présentes sur les épreuves de L'Ultra Marin®. Les questions posées concernent les allergies, les hospitalisations, les maladies passées ou chroniques, les traitements chroniques, ainsi que les signes récents de contagiosité des personnes. Pour cela, votre adresse e-mail sera partagée à la plateforme www.logicoss.com qui vous enverra au plus 2 e-mails (e-mails initial et relance si besoin), afin de vous inviter à répondre à un questionnaire santé en ligne (plus d'informations sur www.logicoss.com/care)

- Évaluer le risque sanitaire individuel et collectif induit par la présence de chaque personne sur l'Événement : Avant l'Événement, cela permet d'évaluer le risque de propagation épidémique. Pendant ou après l'événement, cela permet de suivre avec plus d'attention les personnes les plus fragiles.
- Connaître l'histoire médicale des personnes prises en charge, afin d'améliorer la thérapeutique en particulier pour les accidents et maladies les plus graves.
- Assurer une traçabilité des soins effectués sur chaque patient, ce qui est une obligation médico-légale.
- Centraliser les données, afin de créer et de calculer des analyses statistiques anonymisées. Ces analyses peuvent être utilisées à des fins de recherche et de développement. Elles visent notamment à mieux comprendre la cause d'un accident ou d'une maladie. L'objectif final est d'améliorer la sécurité et la qualité des soins de santé sur l'événement. L'ensemble des projets de recherche reposant sur les données collectées sur la plateforme logicoss sont et resteront consultables dans les années à venir sur la page <https://www.logicoss.com/recherche>. Seuls des projets reposant sur des Données Codées et/ou pseudonymisées seront conduits.

Tout traitement de données nécessitant une levée de l'anonymisation de la part du responsable de traitement ne pourra être réalisé qu'après avoir recueilli une déclaration de consentement concernant l'accès au dossier médical, signée par le patient.

L'ensemble des données de santé collectées seront consultables uniquement par :

- a) le/la directeur(ice) médical(e) de l'événement
- b) les soignants amenés à vous ausculter durant l'événement, dans le respect du secret professionnel et médical.

Les Données Personnelles sont déposées auprès de la société Claranet, titulaire de la Certification Hébergeur De Données de Santé (HDS), en application des dispositions de l'article L.III-8 du Code de la Santé Publique.

En application des articles 15 et suivants du RGPD, chaque personne dispose d'un droit d'opposition au dépôt de ses données chez cet hébergeur certifié, sous réserve de l'expression d'un motif légitime.

De même, chaque personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui la concernent.

Toute personne souhaitant exercer ces droits d'accès, de rectification ou d'opposition au dépôt de ses données chez cet hébergeur, est priée de s'adresser :

- 1) Par email à contact@ultra-marin.fr
- 2) En cas de non-réponse par courrier à Monsieur le Délégué à la Protection des Données. Société LOGEVER HEALTHCARE, 109 boulevard de l'Europe, 69310 PIERRE BENITE, France. Une réponse vous sera donnée dans les délais légaux (citoyen européen : 8 jours à 60 jours ; citoyen canadien : 30 jours à 60 jours).
- 3) En dernier recours, toute personne ayant des difficultés à exercer ses droits, peut également s'adresser à medecin.hebergeur@fr.clara.net, en mentionnant dans l'objet :

« Droits relatifs aux données personnelles, application logicoss éditée par logever healthca

